Nations Unies

S/PV.4249



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4249e séance

Mardi 19 décembre 2000, à 11 h 35

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Touré
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Scheffers
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Cherif
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/1196)

00-80467 (F)

La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2000/1196)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Yougoslavie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre fédéral des affaires étrangères de la Yougoslavie, M. Goran Svilanovic.

Sur l'invitation du Président, M. Svilanovic (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, document S/2000/1196.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Ainsi que vous venez de le dire, Monsieur le Président, les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en date du 15 décembre 2000, qui dresse un état détaillé des derniers événements survenus au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) au cours des derniers mois.

L'événement le plus important de ces trois derniers mois a été la tenue des élections municipales, au cours desquelles près de 80% des électeurs remplissant les conditions requises ont voté. Cependant, les Serbes du Kosovo n'ont pas, comme les membres du Conseil le savent, participé aux élections et la participation électorale des Rom et des Turcs a été faible, voire négligeable. La participation des autres minorités s'est toutefois révélée encourageante, en particulier celle des communautés bosnienne et gorani.

Les résultats des élections municipales ont été certifiés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner, dans 27 des 30 municipalités que compte le Kosovo. Sur ces 27 municipalités, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) en a remporté 21, et le Parti démocratique du Kosovo (PDK) en a remporté six autres. Les exceptions, où la certification n'a pas été possible, sont les trois municipalités à majorité serbe kosovare de Leposavic, Zubin Potok et Zvecan. Dans ces zones, le Représentant spécial a nommé des assemblées municipales. Les représentants serbes kosovars sont issus de différents partis politiques, mais comprennent également un certain nom de personnalités sans affiliation politique. D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en place d'assemblées municipales en état de fonctionnement.

Le rapport du Secrétaire général constate que le changement qui s'est produit dans le Gouvernement de Belgrade n'a pas été sans incidences sur la vie politique du Kosovo. Les dirigeants albanais du Kosovo se sont félicités de l'évolution de la situation, qu'ils ont jugée bénéfique, tout en étant inquiets de ce qu'ils perçoivent comme un mauvais présage pour leurs espoirs bien connus d'indépendance de la province. Cette impression risque malheureusement de

radicaliser davantage certains éléments nationalistes des Albanais du Kosovo et de faire peser une menace de plus sur les minorités du Kosovo. La MINUK, en coopération avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) a déjà pris des dispositions à cet égard.

La MINUK fait porter l'essentiel de ses efforts sur la lutte contre les actes de violence motivés par des raisons politiques. Un groupe chargé de constater la violence politique a été mis en place. Si, pendant la période préélectorale, la violence motivée par des raisons politiques avait sensiblement diminué, après les élections, le nombre d'agressions a malheureusement été comparable à celui enregistré au milieu de l'été 2000.

Un incident particulièrement préoccupant pour la MINUK a été le bombardement de la maison du représentant serbe de la République fédérale de Yougoslavie au Kosovo, l'Ambassadeur Vukicevic, membre du Comité de coopération de la République fédérale de Yougoslavie avec la MINUK, qui a entraîné la mort d'un garde serbe et fait trois blessés. Le lendemain, un haut dirigeant politique de la LDK a été également assassiné.

La plus grave préoccupation au Kosovo dans le domaine des droits de l'homme continue d'être la fourniture d'une sécurité suffisante aux minorités du Kosovo. Alors que pour certaines communautés, telles que les Rom du Kosovo, le nombre d'incidents significatifs a diminué, pour d'autres, la situation demeure très précaire ou s'est détériorée. Par exemple, quatre ressortissants de Ashkalija, qui sont rentrés chez eux, ont été assassinés dans la région de Mitrovica au début du mois de novembre. La MINUK a continué de prendre des mesures pour améliorer la sécurité des communautés minoritaires, avec des patrouilles conjointes de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence.

Le Secrétaire général a souligné que les extrémistes ne doivent pas pouvoir saper les réalisations accomplies jusqu'à ce jour pour assurer une autonomie substantielle et des institutions autonomes démocratiques en vertu de la résolution 1244 (1999). La poursuite de la mise en œuvre d'une autonomie substantielle dépend de l'existence de la sécurité, du respect des droits de l'homme et de l'évolution démocratique. Aucune de ces conditions ne peut être satisfaite si les dirigeants du Kosovo et la population dans son ensemble ne s'engagent pas à les faire respecter.

Je voudrais maintenant passer à la situation dans la vallée de Presevo. À la mi-novembre, les affrontements armés se sont intensifiés entre les forces de sécurité serbes et l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac, groupe auto-constitué, dans la zone de sécurité terrestre adjacente au Kosovo. Les accrochages ont provoqué l'afflux au Kosovo de près de 5000 personnes déplacées provenant de la zone de sécurité. Si le nombre de personnes déplacées était relativement faible, les répercussions éventuelles de cet exode sur la paix et la stabilité de la région sont extrêmement graves.

En réaction, la KFOR et la MINUK continuent de renforcer leurs opérations au Kosovo pour décourager les groupes radicaux de souche albanaise de se livrer à des activités armées dans la vallée de Presevo. Ces opérations associent les efforts politiques et militaires en vue de réduire les tensions dans la zone de sécurité. Les éléments de l'opération incluent, notamment, une pression politique soutenue exercée sur les hommes politiques albanais du Kosovo susceptibles d'avoir une influence modératrice sur les groupes armés albanais de la ligne dure; des opérations de reconnaissance intensifiées le long de la frontière orientale du Kosovo; et des opérations de grande envergure à l'intérieur du Kosovo pour décourager toute tentative de faire passer des armes ou du matériel militaire par la vallée de Presevo.

La MINUK continue de faire des progrès substantiels en matière de normalisation de la vie au Kosovo. Les établissements de soins continuent d'être remis en état. Environ 70 000 enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite. Plus de 1000 écoles ont été remises en état depuis septembre dernier. Les activités se poursuivent également en vue de rétablir les services de distribution d'électricité et d'eau au Kosovo. En ce qui concerne le réseau d'approvisionnement en eau, 80% de la population urbaine du Kosovo est maintenant desservie en eau chlorée. À la mi-99, date de la création de la MINUK, moins de 30% des citadins étaient régulièrement approvisionnés en eau chlorée.

Sur le front humanitaire, on estime que quelque 20 000 familles risquent de souffrir gravement du froid cet hiver si elles sont privées de charbon et de bois de chauffage. Des activités sont en cours pour fournir des

poêles, des couvertures et autres articles non alimentaires, tels que le charbon et le bois de chauffage. Des logements communautaires sont également mis à la disposition de la population.

Le Centre de coordination antimines de la MINUK a estimé que le déminage du Kosovo serait achevé en décembre 2001, et le Centre a donc élaboré une stratégie de retrait en vue d'assurer le transfert des responsabilités aux départements compétents de la Structure administrative intérimaire mixte.

Avant de terminer, je voudrais mentionner un incident qui s'est produit le week-end dernier à Leposavic au nord du Kosovo. Cet incident s'est produit le soir du 16 décembre, lorsque deux Serbes du Kosovo ont été tués, deux autres ont été gravement blessés et le commissariat de police municipal de Leposavic a été entièrement brûlé. La violence a été provoquée par un incident dans lequel un Serbe du Kosovo a été arrêté pour conduite en état d'ivresse et pour tentative d'assassinat d'un officier serbe du Kosovo du Service de police du Kosovo. Une foule s'est ensuite amassée devant le commissariat de police de Leposavic pour exiger la libération de l'homme arrêté. Dans les événements qui ont suivi, sept soldats belges de la KFOR ont été pris en otage et ont été libérés plus tard. La foule a essayé de rentrer par la force dans le commissariat de police. Des bombes à essence ont été lancées sur le commissariat et trois véhicules de la KFOR et un véhicule de police du Service de police du Kosovo ont été détruits. Les membres belges de la KFOR ont réagi en lançant des gaz lacrymogènes et par des tirs d'avertissement.

Comme je viens de le mentionner, deux Serbes du Kosovo ont trouvé la mort pendant cet incident, l'un d'une blessure par balle et l'autre, apparemment, d'une crise cardiaque. La police de la MINUK a lancé une enquête à propos de cet indicent et des morts. Depuis lors, la situation dans la région est calme, et ceci est confirmé par les dernières informations que nous avons reçues.

Pour terminer, je voudrais souligner que, nombre des fondations du développement futur du Kosovo ont été posées, mais il reste encore beaucoup à faire. La recrudescence de la violence à motivation politique, ainsi que les incidents survenus dans la vallée de Presevo et à Leposavic, montrent clairement, s'il en était besoin, la fragilité de la situation et la nécessité de continuer de fournir à la MINUK et à ses activités un appui international. Cet appui sera critique car la Mission continue de mettre en œuvre les résultats des élections municipales, qui ont eu lieu en octobre dernier, et d'accroître la participation de la population locale dans les organes de l'administration intérimaire locale.

Le Président (*parle en russe*): Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Svilanovic (Yougoslavie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, prenant la parole au Conseil de sécurité pour la première fois, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence et vous dire que je suis convaincu que sous votre direction compétente, le Conseil continuera de mener ses travaux de façon constructive et fructueuse. Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé.

À propos des questions à l'examen, je voudrais rappeler que, ces dernières semaines, la République fédérale de Yougoslavie a pris la parole au Conseil de sécurité à plusieurs occasions, en appelant son attention sur la situation grave qui prévaut au sud de la Serbie, en particulier dans la zone de sécurité, qui comprend des parties des territoires des municipalités serbes de Bujanovac, Medveda et Presevo. Les représentants de haut niveau et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie s'attendent à ce que la communauté internationale réagisse aux événements graves qui ont eu lieu dans la zone, conformément aux obligations qu'elle a contractées en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et de l'Accord militaro-technique de Kumanovo, afin de protéger et de sécuriser la frontière administrative du Kosovo-Metohija et afin d'empêcher les terroristes albanais armés d'entrer dans la zone, ce qui est la cause principale des tensions actuelles.

Depuis le 10 juin 1999, les terroristes albanais ont perpétré plus de 400 attaques armées contre le personnel de police yougoslave et les résidents de la zone, tuant 19 personnes, dont 11 officiers de police et 8 civils, et blessant 39 officiers de police et 3 civils.

Plus de 1000 terroristes du Kosovo-Metohija, souvent équipés d'armes lourdes, sont entrés dans la zone et s'y trouvent toujours. Ils constituent une menace potentielle pour les policiers yougoslaves équipés d'armes légères, les seuls qui sont autorisés par l'Accord militaire technique à assurer la police dans la

zone. La sûreté et la sécurité de sa population sont compromises et les principales routes en Serbie du sud sont constamment menacées, tandis que des dizaines de milliers de Serbes vivant au Kosovo-Metohija près de la zone sont coupés du reste de la Serbie.

Les actions des terroristes albanais incitent davantage au nettoyage ethnique de la population serbe restante et d'autres populations non albanaises et elles constituent un énorme obstacle pour le retour des Serbes du Kosovo-Metohija déplacés à l'intérieur de leur pays. Elles entravent également les efforts que la communauté internationale et le nouveau gouvernement démocratique de la République fédérale de Yougoslavie déploient pour normaliser la situation au Kosovo-Metohija.

Le nouveau gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie fonde sa politique sur le dialogue et la coopération constructive avec la communauté internationale. C'est par conséquent, pleinement conscient de son immense responsabilité et avec la ferme intention de respecter pleinement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et l'Accord militaire technique qu'il aborde la question du Kosovo-Metohija. Face à l'escalade de la violence dans la zone et au fait que la violence est devenue quotidienne au Kosovo-Metohija, le Gouvernement yougoslave continue d'être attaché au dialogue et à la recherche d'une solution pacifique et diplomatique au problème. Malheureusement, c'est précisément de cet attachement à la paix, au dialogue et à la tolérance qui a été une source de préoccupation et d'anxiété pour ceux qui ont recours à la force et à la violence afin de favoriser leurs desseins extrémistes. La République fédérale de Yougoslavie attend donc du Conseil de sécurité qu'il prenne cette fois les mesures appropriées pour faire face à la situation d'une manière correcte.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le moment auquel ces incidents ont eu lieu. D'une part, les changements démocratiques fondamentaux en République fédérale de Yougoslavie ont créé les conditions propices au dialogue avec la partie albanaise et ouvert la voie à une coopération totale avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)et la Force de paix au Kosovo (KFOR), ce qui, espérons-nous, conduira à une solution politique acceptable pour tous. D'autre part, les récentes élections locales au Kosovo-Metohija ont mis en avant les forces modérées parmi les Albanais du Kosovo-Metohija. Ces évènements nous obligent tous à veiller à ce que cette chance ne soit pas perdue. Après tout, aucune solution ne peut être trouvée sans le dialogue et la négociation et la perte de cette occasion pourrait conduire à une détérioration de la situation et à des conséquences imprévisibles. Un tel déroulement des événements pourrait non seulement aggraver la situation au Kosovo-Metohija mais également menacer le processus démocratique en République fédérale de Yougoslavie et affecter la stabilité de la région dans son ensemble. Les derniers incidents à Leposavic sont également une source de préoccupation, et nous espérons et croyons qu'ils ne se répéteront pas à l'avenir.

Il est de la plus haute importance que les terroristes albanais se retirent immédiatement de la zone de sécurité terrestre et que le régime établi par l'Accord militaire technique soit pleinement respecté. Au nom de mon gouvernement, j'exhorte le Conseil de sécurité d'engager son autorité et sa réputation à cette fin. La KFOR et la MINUK doivent adopter des mesures efficaces pour empêcher d'autres incursions par les terroristes albanais du Kosovo-Metohija qui pourraient conduire à la propagation d'incidents armés. Dans ces efforts, la MINUK et la KFOR jouiront du plein appui et de la coopération de la République fédérale de Yougoslavie.

Je voudrais signaler que mon gouvernement est prêt à adopter toutes les mesures nécessaires, en vertu de la Constitution de la République fédérale de Yougoslavie et conformément aux documents internationaux pertinents, pour protéger ses citoyens et défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. C'est là notre devoir, de même que notre obligation.

Avant de conclure, permettez-moi d'indiquer que la République fédérale de Yougoslavie se félicite des déclarations du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) selon lesquelles la KFOR et l'OTAN agiront vigoureusement pour mettre fin à la violence des terroristes albanais armés et qu'ils étendront leur coopération avec l'armée et la police yougoslaves dans le cadre de la commission mixte qui a pour tâche de mettre en œuvre l'Accord militaire technique. Dans ce contexte, le Gouvernement de mon pays réitère sa volonté de signer au plus vite un accord sur le statut de la MINUK et de la KFOR, de façon à ce que la coopération mutuelle puisse être renforcée.

Convaincu que cela faciliterait la normalisation de la situation dans la zone, le gouvernement de mon pays est également prêt à envisager, en coopération avec la MINUK et la KFOR, des changements dans le régime de la zone, ainsi que son champ d'application. Mon gouvernement est disposé à adopter toutes les mesures nécessaires pour intégrer la population albanaise locale et pour l'aider à être représentée dans les autorités locales et centrales, ainsi que dans d'autres milieux, en particulier de la police, la santé, l'enseignement, etc. et à participer activement à leurs travaux.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Ministre fédéral des affaires étrangères de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Annabi de son exposé riche en informations. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre Svilanovic et le remercier également de ses remarques. Il a évoqué un certain nombre de points intéressants.

Je voudrais assurer le Ministre des affaires étrangères que le Conseil a très bien entendu les préoccupations de son gouvernement à propos des violences dans la zone de sécurité et dans certaines municipalités de la Serbie du Sud. Nous sommes, nous aussi, extrêmement préoccupés et nous avons condamné ces actes de violence. M. Annabi a décrit certaines des mesures prises par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)et la Force de paix au Kosovo (KFOR), y compris les mesures immédiates pour couper le soutien matériel et politique aux groupes ethniques albanais armés extrémistes et pour renforcer la surveillance et le contrôle par la KFOR de la frontière le long de la zone de sécurité. La KFOR a interdit les armes et les approvisionnements et a détenu plus de 30 individus soupçonnés d'être impliqués dans des activités illégales. En outre, M. Kouchner a signé de nouvelles réglementations qui accroissent le pouvoir de la KFOR et de la MINUK d'expulser ou détenir toute personne soupçonnée d'aider les insurgés armés dans la zone frontalière.

Mon gouvernement s'est associé aux représentants de la KFOR et de la MINUK en priant les dirigeants kosovars albanais d'user de leur influence sur ces groupes pour les encourager à cesser toute activité violente. En novembre, la Secrétaire d'État de mon pays, Mme Albright, a envoyé une lettre aux principales personnalités albanaises, les mettant en garde dans les termes les plus fermes contre de nouvelles violences dans la région de Presevo. Le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Robertson, a aussi évoqué cette question avec les dirigeants kosovars lors d'une récente visite dans la région.

Nous nous félicitons de la détermination exprimée par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie de respecter ses obligations aux termes de l'Accord militaire technique et de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il n'y a pas de meilleur signe de cet engagement qu'une coopération renforcée entre la MINUK, la KFOR et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie au sein de la Commission mixte d'application. À cet égard, je note qu'à la réunion du 17 décembre de la Commission mixte d'application, le Commandant de la KFOR a mis les responsables de la République fédérale de Yougoslavie au courant de ce que la KFOR avait entrepris et entreprend en ce qui concerne la vallée de Presevo. Il a aussi insisté sur le fait que le recours à la force n'était pas une solution. Visiblement, la seule solution durable au problème est d'ordre politique. À cet égard, nous engageons toutes les parties à continuer de faire preuve de retenue, et nous nous félicitons du début du dialogue avec les dirigeants des communautés locales ainsi que la création d'une commission mixte dirigée par le Vice-Premier ministre, M. Covic, pour enquêter sur le problème.

Nous reconnaissons que le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a fait preuve d'une grande retenue et d'une grande responsabilité face à ce problème, surtout durant la dure campagne politique qui a précédé les élections du 23 décembre. Tout le monde n'a pas agi avec la même responsabilité, et nous mettrions en garde contre les attaques exagérées et les appels à une action militaire émanant de certains, des deux côtés de la frontière du Kosovo.

Au Kosovo lui-même, comme le rapport du Secrétaire général le dit clairement, les élections ont ouvert la porte à de nouveaux progrès sur le front politique. Les assemblées municipales ont été constituées. Des représentants des minorités ont été nommés. La Structure administrative intérimaire mixte est opérationnelle. Dans les mois à venir, la MINUK doit persévérer pour établir les règles qui définiront

mieux les responsabilités des institutions autonomes du Kosovo. Les États-Unis appuient la tenue au printemps 2001 d'élections dans l'ensemble du Kosovo, avec la participation de tous les groupes du Kosovo. Les changements démocratiques dans la République fédérale de Yougoslavie ont permis d'encourager cette participation et ont donné l'espoir qu'un Kosovo démocratique, pluriethnique et régi par la primauté du droit prévaudra.

De nouveaux progrès sur la question des détenus au Kosovo permettront d'encourager la réconciliation. Nous prions le Gouvernement de Belgrade de poursuivre l'adoption d'une loi d'asile pour libérer les prisonniers politiques kosovars, et nous demandons un recensement exact des personnes disparues.

En conclusion, nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général de l'ancien Ministre de la Défense danois, M. Haekkerup, en tant que son nouveau Représentant spécial au Kosovo. Nous voudrions également adresser nos meilleurs vœux à Bernard Kouchner, le remercier de ses efforts considérables et l'applaudir pour le succès important qu'il a obtenu dans la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la présence parmi nous de M. Svilanovic, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie. Nous sommes d'avis que sa présence au Conseil contribue à la participation du nouveau Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie aux efforts du Conseil de sécurité pour régler rapidement les problèmes qui persistent au Kosovo.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Svilanovic de son initiative pour mettre en place une commission de la vérité sur les crimes de guerre commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Nous nous félicitons également de l'exposé et de la mise à jour du Sous-Secrétaire général, M. Annabi.

Un certain nombre de questions importantes sont évoquées dans le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote S/2000/1196. À la réunion actuelle, je vais me concentrer sur les quatre points suivants. Premièrement, la sécurité : il est encourageant de noter que la situation à Mitrovica, longtemps considérée comme un foyer de tension interethnique, s'est considérablement améliorée. Il y a également eu une baisse importante de la violence au Kosovo pendant la période qui a précédé les élections, mais ce progrès n'a pas duré. Nous sommes préoccupés par les incidents survenus dans la vallée de Presevo à la mi-novembre, qui ont entraîné l'afflux de près de 5 000 personnes. Toutefois, nous jugeons encourageant que les autorités de Belgrade se soient engagées à oeuvrer pour le retour des personnes déplacées et à prendre des mesures visant à réduire la discrimination contre les Albanais de souche en les intégrant à la police locale et aux structures politiques.

Deuxièmement, pour ce qui est des détenus et des personnes disparues, le rapport du Secrétaire général indique qu'il y encore 800 détenus hors du Kosovo et environ 3 500 cas de disparitions. Ce chiffre est très élevé. Il faut donc intensifier les efforts pour régler le cas des personnes disparues, quelle que soit leur origine ethnique. Nous nous félicitons de la création, en octobre dernier, du Bureau des détenus et personnes disparues. Le sort des détenus est susceptible de s'améliorer avec l'adoption de lois par le Parlement yougoslave qui, nous l'espérons, ouvriront la voie à leur libération. Toutefois, nous restons préoccupés par le nombre inacceptable de disparitions du Kosovo. Nous demandons instamment que d'autres initiatives soient prises pour déterminer ce qui est advenu de ces personnes.

Troisièmement, en ce qui concerne l'administration locale, après la réussite des élections municipales réussies en octobre, il convient maintenant de se concentrer sur l'édification des institutions administratives et sur le renforcement de la capacité administrative au niveau municipal. Ces efforts doivent être accompagnés d'un transfert graduel des pouvoirs aux municipalités. La formation offerte par l'Institut d'administration civile, qui a ouvert ses portes au Kosovo en septembre, sera utile à cet égard. Tous les partis politiques et les secteurs de la société doivent être prêts à aider les élus à s'acquitter de leurs responsabilités. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a également la responsabilité particulière de faire en sorte que la population locale participe progressivement aux activités des organes de l'administration intérimaire.

Enfin, en ce qui concerne la société civile, nous appuyons les efforts constants de la MINUK pour instaurer un environnement favorable aux organisations non gouvernementales, aux autres structures de la société civile et aux organisations locales de femmes

au Kosovo. L'ouverture récente du neuvième centre de ressources par le volet « création d'institutions » de la MINUK constitue un autre pas en avant. La pleine participation de la société civile est indispensable pour appuyer les efforts de l'administration locale.

En adoptant sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a confié un ensemble de tâches difficiles et parfois impossibles au Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Nous avons été témoins, au fil des ans, de la détermination et de l'habileté de M. Kouchner dans l'accomplissement de ces tâches. La mission du Conseil de sécurité au Kosovo en avril, que j'ai eu l'honneur de diriger, a pu constater directement les activités et les initiatives de M. Kouchner quant à l'avenir du Kosovo.

Sa mission a été hérissée d'obstacles et s'est déroulée au moment le plus difficile. Grâce à sa direction éclairée et à sa vision digne d'un homme d'État, il a accompli un travail louable au Kosovo. Nous le félicitons de sa réussite et lui souhaitons tout le succès possible dans ses futures initiatives.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne -Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, souscrivent à cette déclaration.

Je souhaite tout d'abord saluer, dans les termes les plus chaleureux, la présence parmi nous de M. Svilanovic, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, qui représente aujourd'hui son pays à la table du Conseil de sécurité.

S'agissant du Kosovo, je souhaite rappeler que, pour l'Union européenne, la mise en oeuvre complète de la résolution 1244 (1999) doit être l'alpha et l'oméga de l'action de la communauté internationale. Lors de notre réunion du 16 novembre en présence du Représentant spécial du Secrétaire général, j'ai eu l'occasion d'évoquer les réalisations impressionnantes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans cette entreprise, depuis près d'un an et demi. À cet égard, avec le concours de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la tenue des élections municipales au Kosovo le 28 octobre, sans violence et dans des conditions d'organisation remarquables, a constitué un moment fort pour la MINUK.

Que M. Bernard Kouchner soit félicité pour le travail exceptionnel qu'il a accompli, et à mon tour, je voudrais lui adresser, au nom de l'Union européenne, au terme d'un mandat parfaitement réussi, les voeux les plus chaleureux de nos 15 pays. Par avance, je tiens également à assurer son successeur, M. Hans Haekkerup, de l'entier soutien de l'Union européenne.

La lutte contre les violences devrait rester une priorité pour le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. En effet, au Kosovo, des hommes et des femmes continuent à être tués en raison de leur appartenance ethnique ou du fait des opinions modérées qu'ils ont exprimées dans des débats politiques. Par ailleurs, dans la vallée de Presevo, des groupes d'extrémistes d'origine albanaise ont assassiné des policiers serbes. Ils entretiennent l'instabilité en harcelant les forces de l'ordre dans le sud de la Serbie. La KFOR a réagi à ces provocations en accroissant le nombre de ses points de contrôle et en intensifiant ses patrouilles à la limite de la zone de sécurité terrestre. Ces mesures ont permis de saisir des armes et d'arrêter plusieurs dizaines de suspects. La KFOR continue à renforcer son dispositif dans ce secteur. En outre, partout au Kosovo, elle combat activement la criminalité, dans des conditions toujours difficiles et parfois au prix de la vie de certains de ses membres.

Le Président Kostunica a appelé les populations à respecter les lois et à ne pas tomber dans le piège des extrémistes qui cherchent à faire monter les tensions. La communauté internationale doit mettre tout son poids dans la balance pour que ce message soit entendu des populations. Elle doit aussi montrer sans ambiguïté aux provocateurs qu'ils ne pourront compter sur aucune tolérance ni compréhension de sa part.

C'est pourquoi l'Union européenne se réjouit de la déclaration présidentielle sur laquelle le Conseil de sécurité s'est accordé aujourd'hui. Cette déclaration constitue un signal clair de l'engagement international dans la lutte contre la violence et pour la recherche du dialogue. En repartant ce soir pour l'Europe, en réalité pour Paris où le Président Kostunica va faire après-demain une visite qui lui permettra de recevoir le témoignage d'amitié et de considération de la France, M. Goran Svilanovic va pouvoir en apporter la confirmation aux plus hautes autorités yougoslaves.

Le 1er novembre dernier, M. Svilanovic était venu exprimer aux Nations Unies les principes qui fonderaient l’action des nouvelles autorités yougoslaves. II avait proclamé l’engagement de son pays à se conformer à la Charte. II avait souligné, en particulier, que la consolidation de la démocratie et la réconciliation entre les peuples de la région seraient au premier rang des priorités du Président Kostunica et de son gouvernement. II avait également formé le voeu de voir l’Europe du Sud-Est se rapprocher de l’Union européenne.

À ce stade, des pas importants ont été accomplis. Les nouvelles autorités yougoslaves ont travaillé activement à la réalisation de ce programme. Même si, ici ou là, le nationalisme extrémiste reste présent, la démocratie s’est à présent installée dans la région. L’intolérance, la violence et les haines ethniques qui subsistent apparaissent encore plus nettement comme anachroniques.

Sur le plan régional, l’établissement de relations diplomatiques entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine, le 15 décembre, était l’une des mesures les plus attendues. Après des années de conflits et de suspicion, cette décision, que l’Union européenne a saluée, contribuera à sceller la réconciliation dans les Balkans. Moins d’un mois après le sommet de Zagreb, qui a consacré la vocation européenne de tous les pays de la région, elle constitue un développement très positif et encourageant.

Aujourd’hui même, Monsieur le Ministre, vous avez signé, au nom de la République fédérale de Yougoslavie, le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale, témoignant ainsi de l’engagement durable des nouvelles autorités yougoslaves en faveur du respect du droit humanitaire international et de la lutte contre l’impunité.

Monsieur le Ministre, par votre intermédiaire, l’Union européenne tient à assurer les autorités yougoslaves de son appui dans leur action en faveur de la stabilisation, de la démocratisation et de la réconciliation en Europe du Sud-Est.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Nous sommes très reconnaissants au Sous-Secrétaire général de nous avoir présenté ce matin un exposé utile, et je voudrais saluer chaleureusement la présence parmi nous de Son Excellence Goran Svilanovic, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie. Nous avons pris bonne note de ses observations et je conviens qu’il nous appartient à tous d’essayer de maintenir un élan positif dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

L’essentiel de la position du Royaume-Uni apparaît bien dans la déclaration de l’Ambassadeur Levitte, de la France, pays qui assume la présidence de l’Union européenne. Je voudrais me faire l’écho de la satisfaction exprimée ici et dans de précédentes interventions à la suite de la nomination de M. Haekkerup comme Représentant spécial, et m’associer aux autres orateurs pour remercier très chaleureusement M. Bernard Kouchner du travail gigantesque qu’il a réalisé en tant que Représentant spécial.

Il y a un ou deux autres points que je voudrais évoquer. Le Royaume-Uni condamne fermement l’attaque contre l’unité États-Unis/Russie de la Force au Kosovo (KFOR) perpétrée il y a quelques jours, près de la frontière entre le Kosovo et la Serbie. La KFOR ne se laissera pas dissuader dans l’accomplissement de sa tâche par des attaques extrémistes. Toute violence visant des représentants de la communauté internationale ne peut être dans l’intérêt des résidents de la Vallée de Presevo, qui veulent vivre en paix. La violence doit prendre fin immédiatement.

Nous condamnons également la violence commise le 16 décembre à Leposavic et demandons aux résidents serbes du Kosovo de ne pas se laisser manipuler par des extrémistes qui n’ont pas les véritables intérêts de la communauté serbe à coeur. Cet incident montre en particulier que la tâche de normaliser la situation au Kosovo est bien loin de son terme. Toutes les parties doivent respecter la loi et faire preuve de retenue lors de la période qui précède les élections parlementaires serbes du 23 décembre. La tenue de ces élections au Kosovo ne préjuge en rien du futur statut du Kosovo et ne doit pas servir de prétexte à l’agitation.

Les élections en vue d’institutions autonomes démocratiques de transition à l’échelle du Kosovo, envisagées dans la résolution 1244 (2000), doivent se tenir quand les conditions appropriées seront réunies. La mise en place de ces conditions dot commencer maintenant et nous appelons la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à commencer ces préparatifs, qui

comportent notamment l'inscription des Serbes et des autres minorités.

Pour terminer, je voudrais me féliciter du contact établi entre le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK sur la question des Albanais kosovar détenus en Serbie. Nous espérons qu'une décision sur leur libération sera prise le plus tôt possible, car elle constituera une mesure de confiance appréciable. J'exhorte le Ministre des affaires étrangères Svilanovic à tout faire pour réaliser des progrès sur cette importante mesure de normalisation.

Le Royaume-Uni est heureux de coparrainer le projet de déclaration que nous nous apprêtons à adopter.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport ainsi que M. Annabi, Sous-Secrétaire général, de son exposé. Nous voudrions saluer la présence parmi nous de M. Goran Svilanovic, Ministre des affaires étrangères, et nous nous félicitons de son intervention.

Après la tenue des élections locales au Kosovo, la situation demeure grave. Il y a notamment une multiplication des actes de violence de nature politique, et cela nous préoccupe vivement. Nous estimons que si les éléments extrémistes et les forces sécessionnistes ne sont pas maîtrisés, les conséquences seront extrêmement graves. Nous espérons que la MINUK et la KFOR prendront des mesures très fermes et nous exhortons toute la population du Kosovo, et notamment ses dirigeants, à renoncer à l'usage de la force et à agir concrètement en conséquence.

Il y a eu récemment, dans la partie sud de la Serbie, des accrochages dans la zone de sécurité à la limite du Kosovo, qui continuent de s'aggraver. Cela non seulement soulève de très graves questions humanitaires, mais aussi pose de nouvelles menaces aux relations ethniques au Kosovo, affectant ainsi la paix et la stabilité dans cette région.

Ceci nous préoccupe grandement. Nous condamnons les actes de provocation des extrémistes. Nous avons pris note du fait que la KFOR a adopté certaines mesures et nous espérons qu'elle en prendra d'autres pour limiter les activités de l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac (UCPMB), afin de s'assurer que la zone de sécurité ne serve pas de sanctuaire d'où lancer des attaques contre la Serbie.

Le règlement du problème kosovar dépend de la compréhension, du soutien et de la coopération accordés au Kosovo. Nous nous félicitons des efforts de la MINUK et de la République Fédérale de Yougoslavie, pour entamer un dialogue constructif afin de régler les problèmes communs existants. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité pourra ainsi être mise en oeuvre intégralement.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport mis à jour, ainsi que M. Annabi de sa présentation. Nous souhaitons aussi la bienvenue au Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale de Yougoslavie, Monsieur Goran Svilanovic.

Depuis le 16 novembre dernier, où nous avons reçu M. Bernard Kouchner, et jusqu'à aujourd'hui, un certain nombre de faits sont survenus qu'il convient de mettre en lumière. La possibilité fournie récemment aux proches d'Albanais du Kosovo détenus dans la prison centrale de Belgrade, de leur rendre visite, est une décision que nous apprécions. Nous espérons que ces visites pourront se poursuivre, et qu'elles pourront aussi s'étendre à d'autres centres de détention offrant de meilleures conditions en République Fédérale de Yougoslavie. Je tiens également à souligner la décision prise par les autorités de Belgrade de commencer à transférer les détenus de Posarevec et Nis à des centres de détention offrant de meilleures conditions. Nous apprécions certes ces mesures, mais nous estimons que, pour favoriser la coexistence pacifique au Kosovo, il faudrait que le gouvernement de Belgrade essaie de trouver une solution définitive à ce problème en libérant les Albanais du Kosovo détenus en Serbie. Ce geste permettrait en outre au gouvernement de Belgrade de gagner la confiance des habitants de la province.

La décision d'élargir la représentation du Conseil transitoire du Kosovo, grâce à la participation de partis politiques qui ont obtenu un nombre minimum de voix lors des élections d'octobre, ainsi que la première réunion du Conseil de directeurs de la Structure administrative intérimaire mixte, méritent aussi d'être soulignées parce qu'elles montrent qu'en dépit des difficultés qui existent, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

continue d'exécuter son mandat de façon ferme et soutenue.

Malgré ces faits positifs, nous ne pouvons pas taire la grave préoccupation que nous cause l'escalade de la violence qui a lieu au Kosovo après les élections. La MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) ne doivent épargner aucun effort pour arrêter, détenir et traduire en justice tous ceux qui se livrent à des attaques contre le processus de paix au Kosovo. Il ne faut pas oublier non plus qu'un climat d'insécurité n'est pas le climat le plus favorable pour attirer des investissements privés.

La situation dans la vallée de Presevo constitue une grave menace pour le Kosovo, et pourrait se transformer en facteur de déstabilisation régionale. À tous ceux qui nourrissent des idées de séparatisme et qui essaient d'atteindre leurs objectifs par le biais d'un faux affrontement entre le gouvernement de Belgrade, la MINUK et la KFOR, il incombe de bien comprendre que la communauté internationale, qui s'est félicitée de l'accession d'un nouveau gouvernement à Belgrade, continue de donner son plein appui à la MINUK et à la KFOR, et qu'elle ne tolérera jamais la reprise d'activités terroristes.

Enfin, nous souhaitons exprimer nos sincères remerciements à M. Bernard Kouchner pour le grand travail qu'il a réalisé avec tant d'énergie et d'enthousiasme dans des circonstances particulièrement difficiles. À M. Hans Haekkerup, son successeur, nous souhaitons un plein succès dans ses nouvelles fonctions qu'il va assumer en janvier prochain.

M. Scheffers (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais également remercier M. Annabi de son exposé et le Secrétaire général de son rapport. Je voudrais également dire que ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du Ministre des Affaires étrangères de la Yougoslavie. Je m'associe entièrement à la déclaration que vient de faire le représentant de la France, au nom de l'Union européenne. Cependant, puisque ceci sera sans doute la dernière occasion pour ma délégation de présenter ses vues sur le Kosovo en tant que membre non permanent du Conseil, je voudrais faire quelques observations supplémentaires. Les Pays-Bas voudraient également se féliciter de la nomination de M. Hans Haekkerup comme Représentant spécial du Secrétaire général à la tête de la Mission d'administration des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Nous notons avec satisfaction les dispositions prises pour les élections parlementaires serbes du 23 décembre, qui se tiendront sans la participation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) eu égard à leur organisation, mais avec la Force de paix au Kosovo (KFOR), qui a pris des mesures supplémentaires pour assurer la sûreté et la sécurité. Ma délégation estime que les préoccupations de toutes les parties sont ainsi convenablement prises en compte.

Comme M. Annabi et les autres délégations du Conseil de sécurité, nous demeurons gravement préoccupés par les événements dans la vallée de Presevo. Les auteurs de cette violence jouent avec le feu. Cela ne saurait être toléré, et les Pays-Bas sévèrement ces événements conne le fait, à juste titre, la déclaration présidentielle que nous sommes sur le point d'adopter.

Nous appuyons entièrement les mesures adoptées par la KFOR à cet égard. En même temps, il est essentiel que les dirigeants albanais du Kosovo appellent leurs partisans à la retenue, et que la communauté internationale continue de faire pression à cette fin.

Tant qu'il y aura des tensions dans la région, il est crucial que toutes les voies de communication restent ouvertes et soient utilisées au mieux. La KFOR est en contact permanent avec l'armée et la police yougoslaves, et il est également important que la KFOR et la MINUK soient en contact avec les autorités de Belgrade. En effet, une bonne communication pourrait ainsi éviter que des incidents mineurs ne dégénèrent en des événements difficiles à contrôler.

Enfin, le sort des détenus politiques albanais du Kosovo incarcérés en Serbie demeure une grave préoccupation pour les Pays-Bas, et devrait rester une priorité de l'ordre du jour international. Le nouveau gouvernement de Belgrade a annoncé de nouvelles lois d'amnistie, mais entre-temps, ces prisonniers sont toujours les otages du règlement politique de la situation au Kosovo. Les pressions sur les autorités yougoslaves doivent continuer afin qu'elles libèrent tous les détenus politiques.

Mme Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Sous-Secrétaire général, Hedi Annabi de son exposé et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2000/1196). Nous sommes aussi très heureux de souhaiter la bienvenue au Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale de Yougoslavie, M. Goran Svilanovic et nous avons pris soigneusement note de ses observations.

Ma délégation constate que la principale réalisation de la MINUK au cours de la période de ce rapport, a été la tenue le 28 octobre d'élections municipales sur l'ensemble du territoire du Kosovo. Les assemblées municipales fonctionnant pleinement depuis le 11 novembre, nous souhaitons reconnaître les efforts de la MINUK pour faire que toutes les communautés du Kosovo soient représentées dans ces structures municipales. La nomination de représentants des minorités aux assemblées élues est extrêmement positive, et il en va de même des efforts qui visent à intégrer à ces structures les Serbes du Kosovo désignés. C'est une tâche fondamentale pour la MINUK, car elle jette les fondements d'une société multi-ethnique sur laquelle doit s'ériger l'avenir du Kosovo. Nous engageons à notre tour les dirigeants locaux représentant l'éventail politique du Kosovo à donner leur appui et leur concours au fonctionnement quotidien du gouvernement au niveau municipal.

Nous encourageons la MINUK à poursuivre son travail pour reconfigurer les organes centraux existants dans le contexte de ses efforts pour assurer des capacités d'autonomie locale, et nous constatons que des activités sont en cours pour élaborer un cadre intérimaire permettant de définir un grand degré d'autonomie. Nous pensons, comme la MINUK, que le processus de définition d'une autonomie substantielle et de création d'institutions autonomes, avec un partage de plus en plus grand des responsabilités par des habitants du Kosovo dans l'administration de la province, doit être poursuivi activement.

Je voudrais à ce stade appeler l'attention sur certains des domaines mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, à savoir, la situation en matière de sécurité, les minorités, les détenus et les personnes disparues, et la situation humanitaire.

Ma délégation est préoccupée par le fait que la période qui a suivi les élections a été marquée par une recrudescence du nombre des agressions de caractère politique, qui est comparable à celui enregistré au milieu de l'été 2000. Ceci est inacceptable. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière aux activités du Groupe chargé de constater la violence politique et nous appuyons les efforts qu'il fait pour lutter contre la violence motivée par des raisons politiques. Nous sommes d'accord avec l'affirmation faite par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle les paroles ne suffisent pas face à des comportements aussi contreproductifs; il faut que par des interventions concrètes, toutes les communautés du Kosovo, et en particulier leurs dirigeants, montrent que ces actes de violence ne sont pas acceptables.

Nous sommes en particulier préoccupés par l'escalade récente des affrontements armés entre les forces de sécurité serbes et ce qu'on appelle l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac dans la zone de sécurité, qui ont provoqué l'afflux au Kosovo de près de 5 000 personnes déplacées. Nous pensons que la présence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans cette région est nécessaire pour aider à calmer la situation et à instaurer la confiance parmi la population locale.

Nous ne saurions permettre que la situation de conflit dans la vallée de Presevo continue de s'aggraver car cela pourrait déstabiliser la région, ce qui constituerait une grave menace pour la population locale et pour les relations intercommunautaires. À cet égard, ma délégation se joint aux orateurs précédents pour condamner les assassinats qui ont été perpétrés et nous exprimons nos condoléances aux familles endeuillées. La déclaration présidentielle qui va être adoptée, reflète intégralement le point de vue de ma délégation.

Nous sommes également encouragés par le fait que les autorités yougoslaves se sont officiellement engagées à oeuvrer en faveur d'un règlement négocié. D'autre part, il est impératif que la Force des Nations Unies au Kosovo (KFOR) assure une surveillance accrue de la frontière pour mettre un terme aux activités menées par des extrémistes et enrayer tout trafic d'armes illégales. À cet égard, nous espérons que la KFOR rendra compte au comité créé en vertu de la résolution 1160 (1998) de toutes les violations sérieuses qui sont commises.

Comme ma délégation l'a déjà souligné lors des précédentes séances, l'avenir du Kosovo dépend

également de la coexistence pacifique des divers groupes ethniques, y compris des minorités. Le fait est que la sécurité demeure la question essentielle pour les minorités du Kosovo. Nous sommes préoccupés de voir que les groupes minoritaires continuent d'être la cible de menaces, d'actes d'intimidation et de violences. Nous exhortons la MINUK à continuer de prendre des mesures pour améliorer les conditions dans diverses communautés minoritaires dans l'ensemble du Kosovo et à adopter des mesures spéciales de sécurité, y compris en effectuant des patrouilles communes entre la police de la MINUK et la KFOR. Nous prenons note de la création d'une permanence téléphonique.

Les violations des droits de l'homme sont, pour nous, un autre sujet de préoccupation. Il est troublant que pendant le seul mois d'octobre 2000, 25 cas de traite des femmes aient été découverts. Il est clair qu'il ne s'agit pas de cas isolés et qu'ils font partie d'un problème plus large qui doit être traité en collaboration avec tous les pays d'Europe du Sud-Est.

Nous nous félicitons de l'institution, le 21 novembre, de la fonction de médiateur qui constitue un mécanisme propre à assurer le respect des droits de l'homme. Nous prenons note des ateliers et autres activités telles qu'une campagne d'information, qui ont été organisés par la MINUK, avec l'appui du Conseil de l'Europe.

Le problème des détenus et des personnes déplacées reste une question hautement prioritaire pour ma délégation. Le rapport du Secrétaire général indique que plus de 3 470 cas de disparition d'Albanais du Kosovo n'ont toujours pas été réglés. La création d'un Bureau des détenus et des personnes disparues constitue un pas dans la bonne direction. Nous continuons également d'accorder une très grande importance au travail accompli par l'Envoyé spécial chargé des personnes privées de liberté et nous appuyons ses activités. Il s'agit là d'un autre domaine dans lequel la coopération entre le MINUK et les autorités yougoslaves sera cruciale pour le processus de réconciliation.

Pour finir, je voudrais transmettre les félicitations de ma délégation à M. Bernard Kouchner. Les mots contenus dans le paragraphe 114 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2000/1196 décrivent parfaitement le point de vue de ma délégation :

> « Sa créativité et son dynamisme ont joué un rôle essentiel dans la conduite de cette mission unique en son genre et d'une immense complexité, pendant la période la plus difficile. »

Nous souhaitons un plein succès à M. Kouchner dans ses activités futures et nous nous félicitons de la nomination de son successeur, M. Hans Kaekkerup. Nous tenons à l'assurer, tout comme les hommes et les femmes de la MINUK, de l'appui soutenu de la Jamaïque dans l'accomplissement de la tâche ardue qui consiste à mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 1244 (1999).

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de la tenue de cette séance qui nous offre une nouvelle occasion d'examiner la situation au Kosovo et de passer en revue le travail important réalisé par la Mission d'administration des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force des Nations Unies au Kosovo (KFOR) dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Hannabi, de son exposé très utile et nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son dernier rapport sur l'activité de la MINUK et les problèmes qui demeurent. Nous prenons note de la présence du Ministre des affaires étrangères de la République de Yougoslavie et de la déclaration qu'il vient de faire au Conseil.

Ma délégation se félicite de la nomination de M. Hans Haekkerup comme Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, à la tête de la MINUK. Nous souhaitons plein succès à M. Haekkerup dans ses nouvelles fonctions. Compte tenu de sa personnalité et de son expérience, nous sommes tout à fait certains qu'il saura diriger la MINUK avec efficacité et qu'il tirera parti des nombreux progrès réalisés à ce jour par la Mission dans l'accomplissement de son mandat. La Malaisie qui a fourni du personnel à la force de police de la MINUK et qui a contribué à certains efforts modestes de reconstruction au Kosovo, s'engage à apporter son plein appui et sa coopération au nouveau représentant spécial, comme elle l'a fait pour son prédécesseur, M. Bernard Kouchner.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance et gratitude à M. Kouchner. Grâce à sa créativité et son dynamisme, M. Kouchner a su diriger la MINUK et remédier aux

conséquences dramatiques de la récente guerre, ainsi que de la répression et du nettoyage ethniques qui avaient précédé le conflit. Il a transformé ces énormes défis en nouvelles possibilités, suscitant ainsi de nouveaux espoirs pour la population du Kosovo et établissant des bases solides en vue de garantir leur liberté et leur autonomie dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

Ma délégation se félicite que la MINUK, dans sa première année et demie de déploiement, ait déjà réalisé des progrès considérables dans les principaux domaines couverts par son mandat; elle a fourni une assistance humanitaire immédiatement après le conflit, reconstruit et consolidé certaines installations dans divers secteurs, a mis en place des institutions provisoires en vue d'une auto-administration démocratique et autonome et jeté les bases du développement à long terme et de la reconstruction au Kosovo.

Les élections municipales du 20 octobre ont connu un grand succès et représenté l'aboutissement des efforts continus et opiniâtres déployés par la MINUK, en coopération avec la KFOR et avec l'papui ferme et soutenu de la communauté internationale. Nous prenons note des mesures qui ont été prises pour mettre en oeuvre les résultats des élections et pour mettre en place des assemblées municipales opérationnelles. Nous exhortons les dirigeants à respecter le résulltat des élections et à coopérer avec la MINUK pour consolider ces acquis. Nous sommes donc préoccupés par le refus des Serbes du Kosovo de participer aux assemblées élues dans les municipalités de Mitrovica et de Strepce, comme cela est mentionné dans le rapport du Secrétaire général.

Il est important de noter que les efforts résolus déployés par la MINUK pour faire participer la population locale à participer à l'établissement d'une autonomie substantielle et d'une auto-administration au Kosovo ont abouti à des résultats concrets. La Structure administrative intérimaire mixte continue d'être renforcée. La Mission s'apprête à conférer davantage de responsabilités aux Kosovars en vue de leur autonomie et leur auto-détermination, tout en leur donnant la possibilité de reprendre confiance dans le processus démocratique. Nous attendons avec impatience que la MINUK organise des élections générales dans l'ensemble du Kosovo et nous prenons note de la planification soigneuse et des préparatifs en cours pour permettre la tenue de ces élections dans un avenir proche.

La sécurité précaire au Kosovo reste préoccupante pour la communauté internationale et constitue un défi important pour la MINUK et la Force internationale de sécurité au Kosovo. La violence persistante, comme les incidents de Leposavic dimanche dernier, est certes inacceptable et doit être condamnée. L'extrémisme, d'où qu'il vienne, est à proscrire.

Nous appuyons pleinement les efforts continus des deux missions pour faire face efficacement aux problèmes de sécurité au Kosovo ainsi que ceux visant à contribuer à la normalisation de la situation dans la zone de sécurité terrestre. En effet, la situation tendue est inquiétante. Le Conseil s'est déjà prononcé sur la question mercredi dernier. À cette étape cruciale, il est impératif que toutes les parties intéressées fassent preuve de la plus grande retenue possible, évitent toute provocation et œuvrent constructivement vers une solution pacifique.

La résolution des tensions intercommunautaires au Kosovo est, dans une large mesure, liée à la question générale de la justice, et à celle des personnes disparues et de la détention persistante des Kosovars dans des prisons serbes. Nous réitérons donc notre appui total au travail en cours du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) au Kosovo ainsi qu'aux efforts de la MINUK et de l'Ambassadeur Henrik Amnéus pour résoudre rapidement le double problème des détenus et des personnes disparues. À cet égard, nous soulignons l'importance de la coopération et des actions concrètes par toutes les parties intéressées. Nous avons hâte d'avoir la pleine coopération du nouveau Gouvernement de la Yougoslavie afin de régler cette question une fois pour toutes.

Enfin, la communauté internationale devrait considérer la paix au Kosovo comme un processus sur le long terme. Elle a fait beaucoup pour aider le peuple du Kosovo à jeter des bases viables de paix, de démocratie et d'auto-administration. Le succès de cette entreprise considérable, de cet immense investissement par la communauté internationale dépendra de ses efforts soutenus et de sa vigilance ainsi que de la coopération de tous les dirigeants et du peuple du Kosovo. Leur engagement est crucial pour assurer que les progrès réalisés à ce jour ne seront pas invalidés.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en français*) *:* Je voudrais d'abord, saluer la présence de son excellence M. Goran Svilanovic, Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale de Yougoslavie parmi nous. Nous avons suivi avec intérêt sa déclaration et nous pensons qu'il est important de continuer à déployer tous les efforts en vue de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le Kosovo. Je voudrais également remercier M. Hedi Annabi, Secrétaire Général adjoint, pour son exposé utile et édifiant sur la marche de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Après le succès obtenu par la Mission des Nations Unies lors du déroulement de l'opération électorale du 28 octobre, notamment par le respect des règles des procédures électorales, la participation massive de la population et l'absence de violences au cours du scrutin, nous estimons qu'une étape importante vient d'être franchie qu'il conviendrait de renforcer en vue d'élaborer, avec l'accord de toutes les parties au conflit, une conception de ce qui devrait être le régime d'autonomie substantielle prévu par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous estimons que la nouvelle dynamique que connaît toute la région des Balkans permet d'envisager un dialogue politique constructif sur l'avenir du Kosovo. La nouvelle configuration de la province devrait prendre en considération le droit de tous les habitants à la sécurité, au respect de la différence et à la participation à la vie publique. Elle devrait, en outre, bannir la haine et les attitudes fondées sur des considérations ethniques et promouvoir la coexistence pacifique entre toutes les communautés. Dans ce contexte, nous pensons que les habitants du Kosovo devraient discuter de l'élaboration d'un pacte pour la société au Kosovo.

Je voudrais exprimer la préoccupation de ma délégation devant la recrudescence des actes de violence au Kosovo. Ces actes sont de nature à saper les efforts de la communauté internationale et revêtent un caractère politique marqué visant à déstabiliser la région. Ces actes sont inacceptables. À cet égard, nous saluons l'initiative de la MINUK de créer un groupe chargé de constater la violence politique ainsi que les efforts tendant à intensifier faction de la Mission dans le domaine sécuritaire, particulièrement celle consistant à la protection des personnes à haut risque.

Par ailleurs, nous exprimons notre vive inquiétude face à l'intensification des affrontements armés dans la vallée de Presevo. Cette violence a déjà provoqué l'afflux de personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo et contribué à rendre la situation plus complexe. Nous encourageons la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la MINUK à persévérer dans leurs efforts en vue de contenir les activités des extrémistes. À ce sujet, nous souscrivons à l'idée que la présence des organisations internationales dans la zone de sécurité et aux alentours est de nature à améliorer la situation et à renforcer la confiance au sein de la population. Les bonnes dispositions exprimées par les autorités de Belgrade pour trouver une solution au problème des Albanais de souche au sud de la Serbie et de favoriser le retour des personnes déplacées notamment par le renforcement des mesures de confiance sont encourageantes à plusieurs égards.

La question des détenus et des personnes disparues revêt une sensibilité particulière. Elle demeure l'une des principales sources de tension interethnique au Kosovo. Après la nomination d'un Envoyé spécial chargé des personnes privées de liberté, il convient de souligner avec satisfaction la création d'un bureau chargé de cette question. À ce sujet, nous encourageons toutes les parties à prendre les mesures adéquates en vue d'assurer le bien-être et la sécurité des détenus et de trouver une solution définitive à cette question.

La mise en place d'un système judiciaire fiable et impartial est fondamentale pour le rétablissement de la paix au Kosovo. L'application impartiale et non discriminatoire des lois est de nature à renforcer la confiance des habitants du Kosovo dans le règne de l'état de droit, seul garant d'une coexistence pacifique entre toutes les communautés ethniques. Ma délégation se félicite des progrès réalisés dans ce domaine et engage la Mission à continuer ses efforts notamment pour la mise en œuvre des recommandations du rapport relatif au système de justice pénale au Kosovo.

La question des réfugiés et des personnes déplacées est primordiale pour la recherche d'une solution durable au Kosovo. Il importe donc d'assurer le retour des rapatriés dans des conditions satisfaisantes notamment en renforçant la sécurité des communautés minoritaires. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que le retour prend souvent la forme d'un retour spontané. Dans ce contexte, nous saluons les efforts du Haut Commissariat pour les réfugiés pour ses activités louables dans ce domaine.

En conclusion, je voudrais rendre un vibrant hommage à M. Bernard Kouchner, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo et le remercier pour ses efforts inlassables et son engagement au service de la cause de la communauté internationale. J'adresse également mes félicitations à son successeur M. Hans Haekkerup en lui souhaitant le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous sommes, à notre tour, heureux d'accueillir le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, M. Goran Svilanovic, à cette réunion et nous tenons à le remercier chaleureusement de sa déclaration claire et fournie. Je voudrais aussi remercier M. Annabi pour son exposé sur les derniers évènements.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie en faveur de la paix, de la réconciliation et de la stabilité dans la région des Balkans. Nous estimons qu'un climat démocratique et pacifique facilitera la pleine mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) et mettra en lumière les paramètres nécessaires au règlement des problèmes régionaux grâce au dialogue politique pacifique. Nous reconnaissons aussi qu'un dialogue politique ne peut s'épanouir parmi la menace d'éléments militaires de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et de la soi-disant Armée de libération de Presevo. Ma délégation est donc d'accord avec le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie sur le fait que la résolution 1244 (1999) doit être intégralement mise en œuvre et que la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doivent prendre des mesures efficaces pour mettre un terme aux activités répréhensibles de l'ALK et de ses émules.

À notre avis, le Conseil de sécurité doit continuer à faire preuve du même zèle et de la même détermination au moment où la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie sont menacées.

En ce qui concerne les élections municipales, nous convenons avec le Secrétaire général que les élections se sont bien déroulées en dépit de quelques anicroches – entre autres, des retards au niveau de l'enregistrement des électeurs dans certains bureaux de vote et le faible taux de participation de certaines minorités. Nous notons donc avec satisfaction que la violence motivée par des raisons politiques a sensiblement diminué dans la période qui a suivi les élections. Toutefois, les affrontements armés qui se sont intensifiés entre les forces de sécurité serbes et ce que l'on appelle l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac (UCPPM) dans la zone de sécurité posent une menace non seulement aux 5 000 civils déplacés dans la vallée de Presevo, mais aussi aux perspectives de paix, de réconciliation et de stabilité dans la région. Néanmoins nous sommes heureux que 2 000, sur les 5 000 personnes déplacées par suite des derniers combats, soient retournées chez elles dans la région.

Dans ce contexte, ma délégation salue les opérations conjointes de sécurité et activités connexes menées par la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) visant à protéger les civils, y compris les communautés minoritaires du Kosovo.

La précarité de la situation en matière de sécurité dans la vallée de Presevo et les régions voisines requiert l'attention et l'action urgentes des membres du Conseil. Et je crois que nous l'avons entendu de la bouche même du ministre lorsqu'il a fait sa déclaration. Étant donné les réalités politiques nouvelles dans la région, les questions relatives aux réfugiés et aux personnes disparues font que la MINUK et la KFOR doivent engager des consultations avec les autorités de Belgrade afin de trouver un équilibre dans le traitement de ces problèmes.

Pour terminer, je donne acte, encore une fois, à la MINUK, à la KFOR et aux autres institutions humanitaires internationales du bon travail qu'elles font au Kosovo. Nous remercions enfin le Ministre des affaires étrangères de sa présence parmi nous.

M. Kuchynsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux orateurs qui ont pris la parole avant moi pour souhaiter la bienvenue dans cette salle au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, M. Svilanovic. Permettez-moi de remercier également le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, pour son exposé et le Secrétaire général pour son rapport.

Étant donné que ma délégation s'est longuement exprimée le 16 novembre sur les activités récemment menées par la Mission d'administration intérimaire des

Nations Unies au Kosovo (MINUK), en particulier sur les résultats des élections municipales qui se sont tenues au Kosovo le 28 octobre, mes observations seront brèves et porteront seulement sur un certain nombre de faits récemment intervenus.

L'un des faits majeurs du mois dernier a été le serment qu'ont prêté le 20 novembre les membres des assemblées municipales, qui avaient été désignés par l'Organisation des Nations Unies, dans les trois municipalités à majorité serbe où les résultats des élections d'octobre n'avaient pas pu être certifiés du fait d'une participation insuffisante. Nous appuyons les mesures prises par le Représentant spécial et soulignons qu'il les a publiquement qualifiées de temporaires. Ma délégation approuve l'intention du Représentant spécial de tenir des élections partielles dans ces municipalités au début de l'année prochaine afin de remplacer les autorités municipales nommées.

Quant aux efforts de la Mission visant à établir des mécanismes afin d'assurer le respect des droits de l'homme, il convient de mentionner tout particulièrement l'institution, le 21 novembre, de la fonction de médiateur. Cette institution est un organe indépendant qui a pour mission d'instruire les plaintes faisant état de violations des droits de l'homme émanant d'individus, de groupements ou d'organisations.

Dans le domaine du renforcement de l'état de droit, mon pays souligne l'importance que revêt l'installation, le 14 novembre, de la Cour suprême du Kosovo. Tout en prenant note des faits positifs intervenus au cours du mois dernier au Kosovo, nous ne pouvons ignorer les faits décourageants et même inquiétants, notamment l'escalade de la violence interethnique, politique et criminelle dans la province, le très petit nombre de retours effectués par les Serbes du Kosovo et les minorités nationales; ainsi que les affrontements armés qui se sont intensifiés dans la zone de sécurité le long de la frontière entre la Serbie et le Kosovo.

Les actes de violence qui ont fait tout récemment des dizaines de morts et de blessés témoignent du fait que la situation en matière de sécurité à l'intérieur et aux frontières du Kosovo est loin d'être satisfaisante. Ma délégation a appuyé la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 22 novembre dernier (S/PRST/2000/35) et sa déclaration à la presse du 13 décembre en rapport à ces événements tragiques. Une enquête exhaustive devrait être menée afin de traduire en justice les auteurs de ces attentats terroristes et criminels.

À cet égard, mon pays se félicite de tous les efforts menés conjointement par la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR), et visant à enrayer le nouveau cycle de violence. Nous appuyons en particulier les actions de maintien de l'ordre coordonnées grâce au groupe chargé de constater la violence politique et les opérations conjointes de sécurité visant à prévenir le trafic d'armes illégales et à les confisquer. Nous espérons que l'unité canine de la police spéciale ukrainienne, qui a terminé son déploiement il y a quelques jours au Kosovo, contribuera à renforcer les capacités de la police de la MINUK s'agissant d'adopter des mesures spéciales de sécurité. Nous sommes d'avis que le nouveau règlement promulgué par le chef de la MINUK, le 4 décembre, qui autorise l'évacuation d'agitateurs hors de régions déterminées par les fonctionnaires du maintien de l'ordre, contribuera à assurer la sécurité dans la province.

En ce qui concerne la protection des communautés minoritaires, ma délégation se félicite de la création, le 29 novembre, du Comité mixte pour le rapatriement des peuples Roma et Ashkalija, qui aidera les communautés déplacées à retourner dans leurs maisons ou à se réinstaller dans d'autres lieux dans des conditions de sécurité appropriées.

Nous sommes convaincus qu'au cours de la période précédant les élections serbes du 23 décembre, la MINUK et la KFOR prendront toutes les mesures nécessaires, comme elles l'ont fait pour les élections yougoslaves de septembre dernier, pour prévenir toute menace à la sécurité.

Permettez-moi de faire quelques observations sur la situation dans la vallée de Presevo, qui a été au centre de l'intervention faite aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie. À notre avis, les faits dangereux intervenus au cours des semaines passées dans le sud de la Serbie doivent être considérés comme un avertissement sérieux au Conseil de sécurité et à la communauté internationale, qui augure de ce qui pourrait se passer dans un avenir immédiat au Kosovo et, sur une plus grande échelle, en Serbie, à moins que des mesures supplémentaires ne soient maintenant

adoptées pour éliminer les défis actuellement posés à la sécurité.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la KFOR qui a permis la conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre la police serbe et les militants de souche albanaise. Nous prenons note de la retenue dont a fait preuve le Gouvernement yougoslave face à cette situation. Nous pensons que les actes de provocation perpétrés à la frontière entre le Kosovo et la Serbie par les combattants de souche albanaise de ce que l'on appelle l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac (UCPPM) sont de plus en plus graves. Comme cela est clairement indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les attaques militaires dirigées contre la police serbe sont devenues plus importantes, plus longues, plus complexes et plus violentes.

Nous condamnons la dernière attaque dont a été victime la patrouille de la KFOR effectuée en commun par la Russie et les États-Unis. À notre avis, il faut que ces événements négatifs cessent immédiatement, En fait, l'existence même de ce groupe armé non seulement compromet la stabilité dans le sud de la Serbie et au Kosovo même, mais porte atteinte à tous les efforts acharnés que la communauté internationale déploie en vue de poursuivre le très fragile processus de paix qui repose sur la résolution 1244 (1999). Elle compromet les perspectives de normalisation des relations entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, la MINUK et la KFOR et elle menace les changements démocratiques intervenus dans la République fédérale de Yougoslavie et dans la région tout entière.

En conséquence, tout en félicitant la KFOR des efforts qu'elle déploie en vue d'apaiser la situation dans cette zone frontalière tendue du Kosovo, nous l'encourageons et nous encourageons la MINUK à continuer de prendre toutes les mesures énergiques possibles pour garantir à tous les habitants du Kosovo une sécurité adéquate et pour éviter que la violence ne s'étende au sud de la Serbie.

Ma délégation se félicite de la déclaration publique que le Secrétaire général a faite le 29 novembre, Nous sommes tout à fait certains que l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac qui agit presque ouvertement dans la zone de sécurité non réglementée doit être désarmée et démantelée dès que possible. À cette fin, nous estimons qu'un dialogue plus étroit entre la MINUK et la KFOR, d'une part, et le Gouvernement yougoslave, de l'autre, est tout à fait nécessaire.

Nous avons pris note de la nomination par le Secrétaire général de son nouveau représentant spécial à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, M. Hans Haekkerup, à qui nous souhaitons tous les succès face aux défis que pose la direction de l'une des missions les plus compliquées et les plus inédites de l'histoire de l'ONU. Ma délégation voudrait également rendre hommage aux efforts déployés par le Représentant spécial sortant, M. Bernard Kouchner.

Enfin, nous appuyons la teneur du projet de déclaration du Président qui doit être adopté aujourd'hui.

M. Touré (Mali) : Je voudrais, à mon tour, remercier le Secrétaire général pour son rapport et le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, pour son exposé très instructif.

Je voudrais aussi saluer la présence à cette réunion du Conseil de sécurité de M. Goran Svilanovic, Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie.

Lors de la séance publique du 16 novembre dernier, nous nous étions félicités du bon déroulement des élections du 28 octobre 2000 au Kosovo et du taux de participation très élevé qui sont à l'honneur des Kosovars d'abord et de toute la communauté internationale, qui a tout mis en œuvre pour que des élections se déroulent dans un climat apaisé.

Ma délégation appuie la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans ses efforts tendant à élargir la composition du Conseil transitoire du Kosovo, en tenant compte de la diversité politique, religieuse et ethnique du Kosovo. Nous nous félicitons également des progrès réalisés dans la mise en place des assemblées municipales et exprimons notre soutien au Représentant spécial du Secrétaire général par rapport à la nomination des représentants des communautés minoritaires dans les assemblées élues là où elles vivent.

Ma délégation note avec satisfaction que la MINUK poursuit ses délibérations sur la réforme des organes centraux existants dans le cadre de son effort de création institutionnelle en direction de l'autonomie substantielle. Nous ne doutons pas que l'élaboration des premiers règlements se fera dans un délai bref.

Au plan sécuritaire, force est de constater qu'à la mi-novembre dans la zone de sécurité démilitarisée en Serbie du sud, les affrontements armés se sont intensifiés entre les forces de sécurité serbes et ce qu'on appelle l'Armée de libération de Presevo, Medveda et Bujanovac. Ma délégation reste très préoccupée par la situation dans la vallée de Presevo, où opèrent des séparatistes albanais. Ma délégation condamne les actes de violence perpétrés par ces groupes armés et exige la cessation de tout acte de violence dans cette zone. Pour nous, ces actes sont intolérables car ils sont de nature à déstabiliser toute la région et à saper les sacrifices consentis par la communauté internationale pour bâtir un Kosovo multiethnique et démocratique. Nous exhortons ces groupes armés à se conformer aux dispositions de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord militaro-technique. De même, nous encourageons la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) à poursuivre leurs efforts en vue de mettre fin aux activités illégales des groupes armés, non seulement au Kosovo mais aussi dans toute la zone de sécurité terrestre.

Nous nous félicitons de la levée des barrages dressés par des manifestants serbes qui protestaient contre des agissements des séparatistes albanophones en Serbie. Ceci est de nature à faire baisser la tension et à donner plus de chances à la négociation. Ma délégation regrette que les minorités soient la cible des menaces, des actes d'intimidation et de violence au Kosovo. À ce sujet, nous appuyons les mesures spéciales de sécurité prises par la MINUK et la KFOR pour lutter contre ces actes illégaux.

Au plan judiciaire, ma délégation se félicite des efforts accomplis par la MINUK et le Département de la justice dans la mise en place d'un appareil judiciaire fiable et dans le cadre de l'instauration de l'État de droit. Ma délégation est préoccupée par le sort des détenus kosovars dans les prisons serbes et des personnes disparues. Une solution urgence devrait être trouvée à ce problème douloureux.

Au plan humanitaire, nous approuvons la politique du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui consiste à protéger les minorités. Une attention particulière doit être accordée aux groupes vulnérables.

Mon pays appuie sans réserve la mise en œuvre totale de la résolution 1244 (1999) et pense que la question fondamentale du statut de la province doit être résolue par la concertation et la négociation.

Enfin, nous tenons à rendre hommage à M. Bernard Kouchner, chef de la MINUK qui s'apprête à quitter ses fonctions pour les actions de fond menées au Kosovo. À son successeur, M. Hans Haekkerup, je voudrais apporter tout le soutien de ma délégation.

M. Heinbecker (Canada): Je voudrais au nom du Canada saluer la nomination de M. Hans Haekkerup en tant que Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. M. Kouchner a établi une base solide pour les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous ne doutons pas que M. Haekkerup mettra à bon usage cet important héritage et continuera de mener le Kosovo vers plus de démocratie, plus de sécurité et plus de prospérité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous remercions également M. Annabi de son exposé – bon, comme de coutume – sur cette question et sur d'autres. Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, M. Svilanovic et nous avons pris bonne note des observations qu'il a faites dans sa déclaration.

À propos de la situation dans la vallée de Presevo, le Canada reste très préoccupé par l'effet déstabilisateur que pourrait avoir la violence perpétrée par un groupe marginalisé d'extrémistes armés. Nous appuyons pleinement la déclaration présidentielle qui sera publiée aujourd'hui sur ce sujet. Nous appuyons également les efforts faits à ce jour par la communauté internationale afin de réduire les tensions. Je veux parler par exemple du contrôle beaucoup plus strict par la Force au Kosovo (KFOR) de la frontière administrative qui sépare le Kosovo et de la Serbie, y compris les efforts faits pour entraver le passage de recrues, de fournitures et d'armes dans la vallée de Presevo. Nous condamnons également l'attaque qui a été récemment perpétrée contre une patrouille commune de la KFOR de même que tous les actes de violence dans la région en général. Nous espérons que la détermination de la KFOR permettra de réduire cette violence.

Le dialogue politique qui s'est instauré entre la MINUK et les autorités yougoslaves et serbes est crucial, tant pour les problèmes de la vallée de Presevo

que pour les autres problèmes qui affectent le Kosovo, tel quel le problème des Albanais du Kosovo qui sont détenus dans des prisons serbes. Le Canada apprécie le travail que les organisations internationales, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies ont réalisé dans la vallée de Presevo, lequel a facilité le retour des réfugiés dans la région. La présence d'observateurs internationaux a eu un effet stabilisateur important.

Nous saluons également la réaction modérée des Gouvernements yougoslave et serbe face aux actes de violence dans le sud de la Serbie. L'armée yougoslave et les unités de police serbes ont respecté les termes de l'Accord militaire technique et évité une escalade de la violence. Nous encourageons la Yougoslavie à poursuivre sa coopération avec la communauté internationale et engageons les dirigeants Albanais du Kosovo à jouer leur rôle pour prévenir l'appui aux groupes armés.

Une fois que les élections du 23 décembre en Serbie seront terminées, la communauté internationale devra examiner les options qui s'offrent à elle en terme de renforcement de la coopération pour la sécurité dans la vallée de Presevo. Avec l'engagement constructif d'un gouvernement démocratique à Belgrade, de dirigeants albanais modérés et de la communauté internationale, nous pouvons tous enfin nous tourner vers l'avenir avec un certain optimisme.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

J'aimerais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, M. Goran Svilanovic, et remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2000/1196). Je remercie également M. Annabi de nous avoir présenté ce rapport.

Le changement prévu à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en janvier 2001 sera une bonne occasion d'évaluer objectivement les succès et les défaillances de la Mission et de trouver des moyens de rectifier les erreurs tolérées par le précédent chef de la MINUK. Ce qui importe, dans l'action de la Mission, c'est de mettre en oeuvre intégralement et de manière cohérente la résolution 1244 (1999); elle ne doit pas permettre de dérapage dans ce travail sous quelque prétexte que ce soit.

Ce n'est un secret pour personne que cette résolution du Conseil n'est toujours appliquée que de façon incomplète et insatisfaisante, malgré les efforts déployés par la présence internationale. À cet égard, nous pensons qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général assurent un suivi plus strict des activités de la MINUK. La situation est absolument intolérable; souvent, le Conseil, ses membres et l'ONU en général n'ont été informés des projets du chef de la MINUK, même sur des questions de principe, que par le canal des médias.

Il est impératif de mettre en place d'urgence une coopération constructive entre la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR), d'une part, et, d'autre part, les autorités yougoslaves, sur toutes les questions liées à l'application de la résolution 1244 (1999). Il s'agit en particulier de régler la question du statut de la présence internationale par la signature d'accords pertinents avec Belgrade définissant les conditions du retour dans la région des réfugiés et des personnes déplacées et fixant les délais et les conditions du retour au Kosovo des forces militaires yougoslaves et des forces de police serbes. Enfin, il faut pour le moins lancer le processus politique devant conduire dans un avenir prévisible au règlement global du problème du Kosovo.

Il est inadmissible que la formule du futur statut politique du Kosovo ait été confiée à un groupe de travail autoconstitué sous la direction de la MINUK, qui n'a reçu à cet égard aucun mandat du Conseil de sécurité. Malgré nos demandes réitérées, le Conseil de sécurité ne sait toujours pas ce que fait ce groupe de travail. Le nouveau chef de la MINUK, M. Hans Haakkemp, auquel nous souhaitons beaucoup de succès et de chance, doit tirer la leçon de l'expérience malheureuse de son prédécesseur – alors que la MINUK s'est faite complice des tendances séparatistes des dirigeants des Albanais du Kosovo. Seule une position de principe équilibrée de la présence internationale peut permettre d'endiguer la vague d'extrémisme et de séparatisme qui balaie le Kosovo comme d'autres zones de la Serbie, dont la vallée de Presevo.

Nous pensons que le chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo doit, en étroite coopération avec la KFOR, prendre des mesures pour mener à bien dans la pratique, plutôt que simplement sur le papier, le processus de démilitarisation de l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Cela devrait permettre d'empêcher

les structures qui succéderont à l'ALK d'influer sur la situation politique et de recevoir des livraisons d'armes illégales. Ce type de mesures est une des conditions indispensables qui permettraient à la MINUK et à la KFOR d'assurer la sécurité des minorités au Kosovo et de créer les conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Ce n'est que lorsque le processus de retour sera devenu irréversible que l'on pourra, avec la participation directe de Belgrade, déterminer les paramètres de l'autonomie du Kosovo au sein de la République fédérale de Yougoslavie. Et c'est seulement alors que l'on pourra s'atteler à la question des préparatifs des élections générales. La fixation de la période pour ces élections incombe à notre avis au Conseil de sécurité sur la base d'une étude approfondie de tous ces éléments.

La tenue forcée d'élections générales au Kosovo dans des délais plus rapprochés – comme y poussait le chef sortant de la Mission – ne pourrait que renforcer le caractère monoethnique du Kosovo, attiser les tendances nationalistes dans les zones à forte concentration d'Albanais, au sud de la Serbie, et exacerber la crise dans la zone de sécurité terrestre de la vallée de Presevo, ce qui présenterait un risque de nouvelle flambée des tensions dans les Balkans. Il est urgent, à présent, de remédier aux conséquences des actes de provocation des extrémistes albanais dans la zone de sécurité terrestre et d'empêcher que de tels actes ne se reproduisent, comme le demande la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 2000 (S/PRST/ 000/35).

La KFOR a pris des mesures concrètes pour faire échec aux actes de provocation des combattants albanais dans la région, mais manifestement, cela n'est pas suffisant. Je rappelle la déclaration publiée par les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie sur les principes de protection des intérêts gouvernementaux et nationaux de la République fédérale de Yougoslavie face à l'escalade du terrorisme albanais au Kosovo et dans la zone de sécurité terrestre. Nous devons sérieusement envisager des mesures en vue du retrait urgent, de la détention et du désarmement des terroristes albanais qui agissent en toute impunité dans la zone de sécurité terrestre.

La MINUK et la KFOR doivent veiller à ce que le comité du Gouvernement fédéral de la Yougoslavie sur les questions liées au Kosovo-Metohija puisse faire son travail sans entrave et en toute sécurité. Elles doivent créer les conditions propices à l'organisation au Kosovo des élections du 23 décembre au Parlement serbe. Nous espérons que la MINUK et la KFOR, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, adopteront les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité afin d'empêcher les extrémistes kosovars albanais d'utiliser ces élections comme prétexte pour déstabiliser la région.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés, également, par certaines rumeurs et par des déclarations de dirigeants albanais du Kosovo pourtant considérés comme modérés. Je fais ici référence à l'entretien accordé par Ibrahim Rugova à l'hebdomadaire *Der Spiegel*, dans lequel il déclare que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) fait déjà office d'« armée privée des Albanais » au Kosovo. En ce qui concerne la MINUK, M. Rugova a déclaré que, longtemps encore, cette Mission pourrait

> « rester dans la région pour apporter de l'aide pendant la transition vers l'indépendance, mais avec des effectifs réduits ».

Il est clair que ce genre de déclarations contrevient aux décisions de la communauté internationale et doit susciter une réaction appropriée de la présence internationale.

Le Conseil de sécurité doit contribuer à accélérer le processus de réintégration totale de la République fédérale de Yougoslavie dans le concert des nations, ce qui permettrait d'appuyer les nouvelles autorités de Belgrade dans les efforts qu'elles déploient pour assurer la transformation démocratique de la société yougoslave sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie et du respect des droits de tous ses peuples constituants, conformément à la résolution 1244 (1999).

La déclaration du Président du Conseil de sécurité, que nous allons publier sous peu, devrait contribuer de façon concrète au règlement de ces questions.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.